

À propos du Débat d'Orientation Budgétaire

1) Bilan de l'exercice 2014

À travers tout le document produit par la municipalité, l'accent est mis de façon très politique sur la baisse des dotations de l'État et le contexte financier contraint. La vérité c'est qu'en dépit de la baisse totale des dotations (de l'État) de 208 418 €, les recettes de fonctionnement (impôts locaux, produits de service, redevances et dotations ...), ont augmenté de 168 781 €, ce qui ne donne un solde négatif des recettes par rapport à 2013 que de 39 637 € (0,37% de baisse réelle des recettes de fonctionnement). **Une commune qui ne peut absorber 0,37% sur 10 665 499 € de recettes de fonctionnement, c'est inquiétant !**

Dans le même temps, **les charges de personnel** ont connu une forte augmentation (+ 4,2 %) et pas seulement en raison de l'ouverture de la médiathèque mais parce qu'ont été repris les emplois d'animateurs du patrimoine jusqu'alors à la charge du Conseil Général, qu'a été créé un emploi de brigade bleue ... par anticipation, si nous en croyons l'ordre du jour du présent conseil municipal, les charges vont continuer d'augmenter en 2015. **Est-ce raisonnable ?**

Quant à la Capacité d'Autofinancement de notre commune, nous sommes extrêmement surpris qu'il ne soit mentionné que l'épargne brute (2 014 649 €) car c'est **l'épargne nette** qui donne véritablement la capacité d'autofinancement de la commune. Après avoir retiré, comme il se doit, les **1 199 000 € de remboursement du capital des dettes**, elle n'est donc plus que de **815 649 €** ...

Qu'en sera-t-il en 2015 ? Cette faible marge de manœuvre (estimée de 8 à 900 000 €) ne suffira peut-être même pas aux engagements pris (travaux du centre ville, reliquats pour la médiathèque et autres ...). La marge est très faible. **Faudra-t-il encore avoir recours à l'emprunt ?** Heureusement les 435 000 € d'autorisation de programme prévue pour la salle culturelle sont repoussés !

Cette année, l'endettement de la commune a progressé de **+ 1 835 000 €** et le ratio de désendettement est passé de 7,6 ans à **8,7 ans** (nous sommes dans la zone critique, le seuil maximal pour une commune de plus de 5000 habitants, est de 9,8 ans). **Ce n'est pas ce que nous appelons « une capacité d'autofinancement préservée » mais plutôt « une capacité d'autofinancement très fragile »** non pas à cause du contexte financier mais bien à cause d'une gestion hasardeuse !

2) Les perspectives pour 2015

La rigueur annoncée dans la gestion à caractère général nous semble tout simplement relevée du bon sens et aurait dû être mise en place depuis bien longtemps : conseil en gestion et amplification de la démarche d'achat public ... quoi d'innovant !

En ce qui concerne **la limitation de l'augmentation des charges de personnel à 1%, c'est un leurre** puisque **les seules décisions passées et à venir sont des annonces d'embauches supplémentaires**, sans compter l'augmentation des charges dues au fait que certains emplois (médiathèque et animateurs du patrimoine) n'ont été pris en charge que sur quelques mois en 2014.

Quant aux mutualisations, il est temps d'y penser ! Une mutualisation réussie réduit les coûts avec plus de chance d'obtenir des aides de la Région, de l'État ou de l'Europe. **Mais pour l'instant, nous n'avons aucun**

exemple réussi : pour la médiathèque pas de demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (au bas mot 400 000 € de perdus, presque autant que les baisses de dotations de l'État sur 4 ans), pas non plus de demande de fonds de concours* auprès de la communauté de communes alors que notre médiathèque sera gratuite pour tous, y compris pour les habitants des villes alentour. L'exemple de l'urbanisme donné dans le document du Débat d'Orientation Budgétaire va même à contre sens puisque la communauté de communes va recruter un cadre à temps partiel pour accomplir les tâches d'urbanisme. **Décidément, la marge de progrès à accomplir dans le domaine de la mutualisation est grande.**

** Notre communauté de communes du Talmondais a si peu d'habitudes de mutualisation qu'il n'existe pas de « fonds de concours ». Le fonds de concours permet le financement croisé entre la communauté de communes et les communes qui la composent.*

Préserver les marges de manœuvre : nous notons qu'enfin un plan pluriannuel d'entretien des bâtiments et d'investissement voit le jour (**ça n'existait donc pas avant ?**).

Nous nous réjouissons de la résolution de n'inscrire le produit d'une vente en recettes que lors de sa réalisation. Au budget 2014, la somme de 1 531 616 € de **cession d'actifs** (vente de biens appartenant à la commune) **inscrite en recettes était un pur artifice** rendant **le budget voté en 2014 insincère** (nous avons déjà évoqué ce fait) et ayant eu pour conséquence la hausse de l'endettement de la ville qui s'élève aujourd'hui à **17 552 103,66 €**.

Quant au cœur de ville, à nos yeux, la future grande surface LECLERC participera hélas à la baisse d'activités commerciales du centre. Il est plus que temps de s'en préoccuper et avec la participation de la population. Sans doute la médiathèque, le « Manoir » et le château contribueront-ils à vivifier ce centre. Mais s'il est un domaine où la mutualisation s'impose, c'est bien le domaine culturel. **Nous ne pouvons nous offrir le luxe d'un déficit de 106 000 € comme cette année au château** pas plus que les frais énormes d'investissement et de fonctionnement qui seront engendrés de facto par une salle culturelle.

En conclusion, la liste « Construire l'Avenir de Talmont-Saint-Hilaire » tient à préciser qu'elle ne partage pas l'analyse générale du document présenté par la municipalité notamment sur la capacité d'autofinancement de la ville qui a été extrêmement fragilisée cette année. Il y a tout juste 11 mois, la municipalité promettait de ne pas accroître le poids de cette dette, c'est raté ! Elle veut continuer à investir, oui, mais avec quels moyens ? Encore le recours à l'emprunt ?

Il importe de préserver les intérêts de notre ville et par là même des contribuables talmondais, certes en maîtrisant la fiscalité, mais surtout en réduisant la dette pour dégager une vraie capacité d'autofinancement nette, en inscrivant notre ville dans ses territoires par une véritable démarche de mutualisation pour réduire les coûts et en évitant de se lancer dans des projets pharaoniques au-dessus des moyens de notre ville seule.